Objekttyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **101 (1975)**

Heft 3

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

archéologique zapotèque et mixtèque), Mitla (marché dominical, capitale mixtèque), Monte Alban (musée, cathédrale, couvent), Acapulco (baignade dans le Pacifique).

Programme et formule d'inscription chez M. E. Jehle, ingénieur SIA, Esterlistrasse 9, 4133 Pratteln (tél. bureau : 061 32 50 51). Prix forfaitaire : Fr. 3700.— par personne, sous réserve de modifications éventuelles. Délai d'inscription : 1er février 1975.

Communications SVIA

Appel aux membres

L'Office régional de réadaptation professionnelle du canton de Vaud nous signale le cas d'un architecte parmi ses assurés : ce collègue, architecte diplômé de l'Université de Budapest, reconnu par le Conseil d'Etat vaudois en 1966, est frappé d'une invalidité l'empêchant de travailler en dehors de son domicile, à Lausanne. Handicapé pour les travaux de dessin, il est encore capable d'effectuer des tâches administratives requérant de bonnes connaissances d'architecture, comme l'établissement d'avant-métrés, le contrôle de factures, etc. Il a la possibilité de se déplacer en voiture et d'aller chercher et rapporter des travaux éventuels.

La SVIA souhaite vivement que ce collègue, marié et père de deux enfants, trouve parmi les abonnés du *Bulletin technique* la ou les personnes pouvant lui offrir une occupation. Merci d'avance !

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à M. Fattebert, Office régional de réadaptation professionnelle du Canton de Vaud, av. Juste-Olivier 2, 1006 Lausanne.

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du groupe des ingénieurs

Lausanne, jeudi 20 février 1975

L'assemblée générale ordinaire aura lieu à 18 h. 15, à l'avenue Jomini 8, Salle de conférences (rez gauche), à Lausanne, et sera suivie, à 20 h. environ, d'un repas en commun au Château d'Ouchy.

Prix, service comprix, Fr. 29.—

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du GI du 7 février 1974.
2. Rapport du président.
3. Candidatures :
   M. *Doumet Dimitri*, ingénieur civil, inscrit au REG (Parrains : MM. Pierre Fallet et Philippe Zorzi.)
   M. *Sotornik Jaroslav*, ingénieur civil, inscrit au REG (Parrains : MM. Eugen Bergher et Jean-Pierre Leyvraz.)
4. Elections au Comité de Groupe :
   MM. *Raad Fawaz*, ingénieur civil ;
   Schenk Bernard, ingénieur rural.
5. Programme d'activité 1975.
6. Information générale sur le REG (Registre suisse des ingénieurs, des architectes, des ingénieurs-techniciens, des architectes-techniciens et des techniciens), par M. *Eric Musy*.
7. Propositions individuelles et divers.

Le président du Groupe : R. Neri.

Assemblée générale ordinaire du Groupe des architectes

Lausanne, 18 février 1975

L'assemblée générale du Groupe se tiendra le mardi 18 février 1975, à 17 h. 15, au Restaurant du Vieux-Lausanne, rue Pierre-Viret 6, à Lausanne.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 février 1974.
2. Rapport d'activité.
3. Elections et réélections.
4. Divers. — Discussion sur la situation économique en vue de l'assemblée générale extraordinaire des membres SVIA du 27 février 1975, sur ce sujet.

L'assemblée sera suivie d'un apéritif et d'un repas en commun dès 20 heures.

Rédacteur : J.-P. WEIBEL, ingénieur

DOCUMENTATION GÉNÉRALE
Voir pages 12 et 14 des annonces

DOCUMENTATION DU BATIMENT
Voir page 4 des annonces

Informations diverses

Immeubles administratifs et commerciaux Place Chauderon, Lausanne

Equipement de cuisine

A noter que la réalisation des équipements de cuisine, centre vital d'un restaurant, a été confiée à une entreprise de Suisse romande en plein essor, la Société Ercal SA, qui a également réalisé à Lausanne le SILBERKUGEL Mövenpick et, dans le cas particulier, le Pigalle. Le système à « vue du client » permet d'assurer un service rapide, avec une carte très variée. Cette installation s'intègre par ailleurs parfaitement avec le cadre de ce restaurant, conçu par M. Godio, à la fois exploitant, propriétaire et architecte.

Parking géré par microprocesseur

Pour conserver la conception ultra-moderne du bâtiment, la Caisse de pension du personnel de la commune de Lausanne a mandaté une société d'électronique pour réaliser un dispositif de parking entièrement géré par un microprocesseur.

De conception révolutionnaire, le dispositif gère automatiquement le parking. La gestion de base est mixte, c'est-à-dire pour les usagers à l'heure (tickets) et abonnés. Les abonnés disposent d'une clé que le microprocesseur analyse pour faire respecter les contrats. Ce dispositif permet d'appliquer tous les abonnements à la demande : 24/24 h., 12/24 h., le matin, l'après-midi, la nuit, ou même certaines heures de certains jours de la semaine. L'abonné d'un parking de Lausanne peut présenter sa clé dans un autre parking utilisant le même dispositif : il n'a pas besoin de retirer de ticket et bénéficie d'un rabais. Dans le cas où l'abonné dépasse les limites de son contrat, il doit présenter sa clé à la caisse automatique et payer le dépassement. La caisse automatique accepte toutes les pièces du pays et rend la monnaie.

Les tickets sont distribués au conducteur de la même manière que dans les parkings conventionnels ; néanmoins, dans ce système, lorsqu'un usager du parking reçoit une gratuité temporaire, son hôte ajoute une perforation complémentaire sur le ticket. Cette perforation complémentaire sera interprétée par la centrale et déduira automatiquement la somme offerte du total à payer.

La centrale est munie d'une imprimante rapide qui tient à jour les comptes de gratuités de chaque commerçant. Cette imprimante a entre autres fonctions de dresser les procès-verbaux de toutes les situations importantes de la journée : rupture de courant, pannes, levées de caisses, totalisations, etc.

Cette nouvelle conception permet non seulement d'obtenir un prix très bas à la construction, mais par sa version modulaire garantit l'application rigoureuse de n'importe quel cahier des charges de la société gérante.